

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
07/07/25

Date d'affichage
17/07/25

Séance ordinaire du Vendredi 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi onze juillet à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,
Adjoints, MB. LARDAT, D. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr L. ORTEGA qui a donné pouvoir à P. FLURIN
Mr A. LAYRE-CASSOU qui a donné pouvoir à V. TEXIER

Absents :

Mr E. BOLLE

Secrétaire de séance :

Mr JJ. FERRER

Délibération n° 1 - Attribution des marchés de travaux des sentiers du Cambasque

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'aménagements des sentiers du Cambasque (sentiers des fleurs et sentiers des granges). Le marché est composé des trois lots suivants :

Lot	Désignation
1	Travaux d'aménagements de sentier et rigoles : Nettoyage, profilage de sentier et rigole, nivellement, réparation de sol et placement de roches
2	Maçonnerie, pierres sèches et barrière rustique : Restauration ou création d'ouvrage en pierres, mur de soutènement et petit ouvrage en pierres sèches, pose de lave émaillée
3	Signalétique et interprétation : Balisage directionnel à la peinture ou petit panneau, production de table d'interprétation en lave émaillée

Suite à la consultation et suivant l'analyse des offres du maître d'œuvre Romain QUESADA, Monsieur le maire propose à l'assemblée de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lot	Entreprises	Montant HT
01	SANGUINET	5 946,80 €
02	SOARES	72 976,50 €
03	BOIS&VIA	22 862,00 €
TOTAL		101 785,30 €

Soit un montant total des prestations de 101 785,30 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,
Oui l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'attribuer le lot 1 « Travaux d'aménagements de sentier et rigoles » à l'entreprise SANGUINET pour un montant de 5 946,80 € HT.
- D'attribuer le lot 2 « Maçonnerie, pierres sèches et barrière rustique » à l'entreprise SOARES pour un montant de 72 976,50 € HT.
- D'attribuer le lot 3 « Signalétique et interprétation » à l'entreprise BOIS&VIA pour un montant de 22 862,00 € HT.
- D'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises SANGUINET, SOARES et BOIS&VIA, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
07/07/25

Date d'affichage
17/07/25

Séance ordinaire du Vendredi 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi onze juillet à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES, Adjoints, MB. LARDAT, D. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr L. ORTEGA qui a donné pouvoir à P. FLURIN
Mr A. LAYRE-CASSOU qui a donné pouvoir à V. TEXIER

Absents :

Mr E. BOLLE

Secrétaire de séance :

Mr JJ.FERRER

Délibération n° 2 - Acquisition à l'euro symbolique des parcelles OG 258 et OG 259 pour le projet du sentier des granges au Cambasque

Monsieur Alain HOUSSAT est propriétaire des parcelles OG 257, OG 258, OG 259 issues de la parcelle OG 184 suite à division parcellaire du 08 mai 2025. Ces parcelles sont situées le long du chemin rural du Cambasque à Cauterets.

Dans le cadre du projet du sentier des granges, la commune souhaite réaliser l'acquisition des parcelles OG 258 et OG 259. En effet :

- La parcelle OG 258 se situe sur l'emprise du chemin rural.
- La parcelle OG 259 est située à l'entrée du sentier et en surplomb d'un mur de soutènement rural, elle permettrait de créer un belvédère ouvert sur le paysage.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

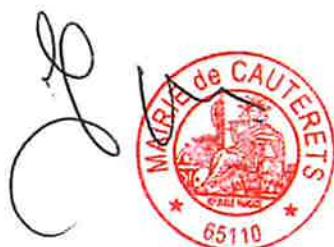
- D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique par la commune des parcelles OG 258 et OG 259 respectivement de superficie de 16m² et de 91 m² dont la maîtrise foncière est actuellement à monsieur Alain HOUSSAT, en vue de son incorporation dans le domaine privé communal.

- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document afférent à cette acquisition.
- De donner pouvoir à monsieur le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
07/07/25

Date d'affichage
17/07/25

Séance ordinaire du Vendredi 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi onze juillet à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES, Adjoints, MB. LARDAT, D. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr L. ORTEGA qui a donné pouvoir à P. FLURIN
Mr A. LAYRE-CASSOU qui a donné pouvoir à V. TEXIER

Absents :

Mr E. BOLLE

Secrétaire de séance :

Mr JJ.FERRER

Délibération n° 3 - Attribution du marché de travaux sur réseau assainissement : tranche 2 route de Pierrefitte

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de la RD920 – Route de Pierrefitte.

Le marché est composé comme suit :

- Tranche ferme : réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées portion de la route départementale et une portion de l'avenue de la Gare (Tronçon 1 – Sud).
- Tranche optionnelle 1 : réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées reste de la portion de la route départementale et le reste de l'avenue de la Gare (Tronçon 2 – Nord).
- Tranche optionnelle 2 : réfection de la voirie et réalisation des revêtements définitifs conformément aux prescriptions du Conseil Départemental.

Suite à la consultation et suivant l'analyse des offres du maître d'œuvre ENEA, monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse du groupement d'entreprise SOGEP/SADE pour les prestations suivantes :

- Tranche ferme pour un montant de 275 040,00 € HT.
- Tranche optionnelle 1 pour un montant de 349 943,00 € HT.
- Tranche optionnelle 2 pour un montant de 88 015,00 € HT.

Soit un montant total des prestations de 712 998,00 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,
Oui l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'attribuer la tranche ferme, la tranche optionnelle 1 et la tranche optionnelle 2 à l'entreprise SOGEP/SADE pour un montant de 712 998,00 € HT.
- D'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec l'entreprise SOGEP/SADE, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Séance ordinaire du Vendredi 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi onze juillet à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Date de la convocation
07/07/25

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES, Adjoints, MB. LARDAT, D. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Date d'affichage
17/07/25

Absents Excusés :

Mr L. ORTEGA qui a donné pouvoir à P. FLURIN
Mr A. LAYRE-CASSOU qui a donné pouvoir à V. TEXIER

Absents :

Mr E. BOLLE

Secrétaire de séance :

Mr JJ.FERRER

Délibération n° 4 - Crédit d'un poste d'infirmier pour la crèche

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Le maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 10 avril 2025,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent d'infirmier territorial en soins généraux à la crèche les Marmottes, en raison des besoins du service.

Dans le cas où le poste serait attribué sur un emploi contractuel, le profil recherché est un infirmier territorial avec une expérience dans la petite enfance sur la base de rémunération d'un infirmier en soins généraux selon la grille indiciaire afférente.

Dans ce cas, le recrutement sera sur le fondement de l'article L332-8 2° : pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Selon le tableau des emplois ci-dessous adopté le 10 avril 2025, il est proposé la suppression d'1 poste d'éducateur de jeunes enfants afin d'équilibrer les effectifs budgétaires. Cette suppression pourra être présentée au prochain Comité Social Territorial du 07/10/25 afin d'être délibérée par le conseil municipal.

BUDGET REGIE CAUTERETS LOISIRS FILIERE MEDICO SOCIALE					
GRADES EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs budgétaires ETP	Effectifs pourvus ETP		
		TC	TNC	TITULAIRES	NON TIT
Educateur de jeunes enfants	A	2	1		1
Auxiliaire puériculture classe normale	B	2	1	1	
Agent social principal 2ème classe	C	1		1	
Agent social	C	3		1	

Le tableau des emplois est ainsi mis à jour à compter de la présente délibération
Filière : Sociale,

Cadre d'emploi : Infirmiers territoriaux en soins généraux

Grade : Infirmier en soins généraux:

- Ancien effectif: 0
- Nouvel effectif: 1

Après avis du Comité Social Territorial

Cadre d'emploi : Educateur territorial de jeunes enfants

Grade : Educateur de jeunes enfants

- Ancien effectif: 2
- Nouvel effectif: 1

BUDGET REGIE CAUTERETS LOISIRS FILIERE MEDICO SOCIALE					
GRADES EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs budgétaires ETP	Effectifs pourvus ETP		
		TC	TNC	TITULAIRES	NON TIT
Educateur de jeunes enfants	A	1	1		1
Infirmier en soins généraux	A	1			
Auxiliaire puériculture classe normale	B	2	1	1	
Agent social principal 2ème classe	C	1		1	
Agent social	C	3		1	

Le conseil municipal, invité à se prononcer,
Oui l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- De créer un emploi d'infirmier en soins généraux, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- D'approuver que le poste puisse être attribué en contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6450.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture
065-216501387-20250711-DEL2025-07-04-DE
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
07/07/25

Date d'affichage
17/07/25

Séance ordinaire du Vendredi 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi onze juillet à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES, Adjoints, MB. LARDAT, D. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr L. ORTEGA qui a donné pouvoir à P. FLURIN
Mr A. LAYRE-CASSOU qui a donné pouvoir à V. TEXIER

Absents :

Mr E. BOLLE

Secrétaire de séance :

Mr JJ.FERRER

Délibération n° 5 - Candidatures au conseil d'administration d'Espaces Cauterets

La représentation de la commune de Cauterets au sein du conseil d'administration d'Espaces Cauterets est de huit membres. Suite à deux décès et une démission, trois postes sont à ce jour vacants.

Des élus au conseil municipal de la commune de Cauterets proposent leur candidature. Il s'agit de :

- Madame Virginie TEXIER

A l'issue du vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

- Madame Virginie TEXIER : 7 votes
- Vote blanc : 3 votes
- Vote nul : 1 vote

En conséquence Madame Virginie TEXIER est élue au conseil d'administration d'Espaces Cauterets.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture
065-216501387-20250711-DEL2025-07-05-DE
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
07/07/25

Date d'affichage
17/07/25

Séance ordinaire du Vendredi 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi onze juillet à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,
Adjoints, MB. LARDAT, D. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr L. ORTEGA qui a donné pouvoir à P. FLURIN
Mr A. LAYRE-CASSOU qui a donné pouvoir à V. TEXIER

Absents :

Mr E. BOLLE

Secrétaire de séance :

Mr JJ.FERRER

Délibération n° 6 - Acquisition foncière dans le cadre du projet de la maison des saisonniers

L'aménagement de l'accès du bâtiment d'arrière-cour de la maison des saisonniers nécessite l'acquisition par la commune de foncier supplémentaire empiétant sur la parcelle AI 669, propriété des consorts CHANAY.

Le piquetage réalisé par le géomètre le 07 avril 2025 crée, après division de la parcelle AI 669, la parcelle AI 669a. D'une surface de 4 m², elle répond au besoin de la commune.

Suite à échange entre la commune et les consorts CHANAY, le prix de vente de 100 €/m² a été convenu, soit 400 € pour l'intégralité de la parcelle AI 669a.

A noter, que l'acte de vente prévoit concernant l'édification du mur mitoyen : « Les parties s'engagent à réaliser ensemble à frais communs l'édification d'un mur mitoyen d'une hauteur d'environ 1,40 m dans l'alignement du mur existant côté Sud et au niveau de la nouvelle limite de propriété sur l'aspect Nord ».

Le conseil municipal, invité à se prononcer,
Oui l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

..../....

Décide :

- D'approver l'acquisition par la commune de la parcelle AI 669a d'une superficie de 4 m² dont la maîtrise foncière est actuellement au consort Chanay, au prix de 400 €, en vue de son incorporation dans le domaine privé communal.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document afférent à cette acquisition.
- De donner pouvoir à monsieur le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE

